



Défendre  
notre métier  
et ceux qui  
l'exercent

# FAEN infos

FAEN infos N° 11 du 17/03/08 au 30/03/08

## Congrès national d'Indépendance et Direction

Le Congrès national du syndicat "Indépendance et Direction" s'est tenu à Metz les 13 et 14 mars 2008.



Marc GENIEZ y représentait le Secrétariat Général de la FAEN et Denis JEANJACQUOT la section académique de Nancy-Metz de la Fédération.

Un congrès studieux et dense qui a permis au syndicat de préciser ses revendications pour les personnels de direction dans un contexte éducatif extrêmement mouvant.

Un congrès au cours duquel ID a également élu un nouveau Bureau National. Une équipe renouvelée. Loïc TOUSSAINT DE QUIEVRE COURT ne sollicitant pas le renouvellement de son mandat, **Richard WACH**, proviseur du lycée Kléber à Strasbourg, a été élu Secrétaire Général d'Indépendance et Direction.

Richard WACH sera épaulé par quatre Secrétaires Généraux Adjoints : Jean-Jacques COURTIAU, Bruno HANNECART, Didier LAFFEACH et Monique WARMAN.

Les responsables de la FAEN assurent la nouvelle équipe de tout leur appui.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet d'ID : [www.ietd.com](http://www.ietd.com)

## Gestion des régimes de retraite des fonctionnaires

Le Ministère du Budget et de la Fonction Publique a transmis à l'Inspection des Finances une lettre de mission concernant **l'étude d'un nouveau mode de gestion des retraites des fonctionnaires**. Cette lettre évoque, entre autres, la création d'une caisse de retraite centrale des fonctionnaires regroupant les agents de l'État (2,5 millions), de la fonction publique hospitalière (1 million) et des collectivités territoriales (1,6 million).



Un rapport devrait être remis prochainement, le Ministère entendant traiter le dossier des retraites au premier semestre 2008.

Rappelons que la **FAEN s'oppose à la création d'une caisse de retraite spécifique des fonctionnaires** qui, compte tenu de la politique de réduction drastique du nombre de ceux-ci, ne pourrait être vouée qu'à un important déficit.

## Salaires et point d'indice



Au terme de 9 heures de négociations, le lundi 17 février, au Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique, le Gouvernement proposait aux organisations syndicales de fonctionnaires négociatrices (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA et Solidaires) une **augmentation de la valeur du point d'indice de + 0,8 % pour 2008**. Cette augmentation se décompose en + 0,5 au 1<sup>er</sup> mars puis + 0,3 % au 1<sup>er</sup> octobre, **ce qui représente une augmentation moyenne d'un peu moins de 0,6 % pour 2008**.

**Des chiffres bien éloignés de la hausse des prix** à la consommation (hors tabac) estimée par les services budgétaires pour 2008 à 1,6 % et encore bien plus de l'inflation constatée en 2007 (+ 2,6 %) déjà non compensée par la hausse du point d'indice pour cette même année (+ 0,5 % seulement).

**Cette proposition, que la FAEN avait qualifiée d'inacceptable**, étant jugée très insuffisante par les organisations syndicales de fonctionnaires, le ministre du Budget Eric WOERTH a un temps indiqué qu'il n'écartait pas la possibilité, en cas d'absence de signatures, de limiter l'augmentation à + 0,5 % et demandait aux syndicats de se prononcer pour le 20 février.

Malgré cette pression, **aucune organisation n'a accepté de**

**parapher le volet du relevé de conclusions concernant l'augmentation du point d'indice.**

Cependant CFDT, CFTC, CGC, UNSA ont signé le 21 février certains des cinq volets également proposés. Trois d'entre eux ont également été signés par la Fédération Hospitalière de France.

Trois volets concernaient le pouvoir d'achat : nouveau cadre de négociations salariales, carrières et politiques indemnitaires et garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), ce dernier signé seulement par la CFDT, la CFTC et la CGC.

Deux autres relevés portaient sur la politique sociale (signés par les cinq organisations citées) et sur l'utilisation des journées accumulées dans les comptes épargne-temps (accord de l'UNSA et de la CFTC).

Nous reviendrons sur ces sujets et les conséquences de ces signatures dans de prochains bulletins.

Considérant que **le nombre d'organisations signataires était significatif et valide**, le Ministère s'est engagé à mettre en œuvre l'ensemble des volets, y compris la revalorisation du point d'indice de + 0,8 % en 2008. **Le point d'indice sera donc porté à 54,6834 € au 1<sup>er</sup> mars et à 54,8466 € au 1<sup>er</sup> octobre.**



**Le compte n'y est toujours pas !**

## Professeur : « un métier de femmes avec des salaires d'appoint »



Deux économistes (Robert GARY-BOBO et Touria JAAIDANE), respectivement professeurs d'économie à l'université de Paris I et de Lille I, avaient fait sensation en janvier 2007 en publiant une étude démontrant que le **pouvoir d'achat des enseignants avait chuté de 20 % en 23 ans**.

Ces deux économistes valident donc scientifiquement nos propres constats et revendications.

Ils récidivent en analysant **les conclusions du rapport POCHARD concernant les salaires des enseignants** et notamment l'étude de Dominique GOUX et Eric MAURIN citée par le "Livres vert" qui affirme que le pouvoir d'achat des professeurs est resté stable ces dernières années.

En fait, cette apparente stabilité résulte du fait que **les incidences des promotions d'échelons ont été rognées par l'inflation**. Entre 1990 et 2005, les hausses moyennes de salaires nets des enseignants (promotions comprises) se sont élevées à 1,76 % par an. Or, dans le même temps, la hausse moyenne des prix est montée à 1,88 % par an !

**La carrière des enseignants continue donc bien de se dévaloriser**, à tel point, affirment les deux économistes, qu'il aurait fallu revaloriser les traitements indiciaires de 25 % pour remettre les débutants de 2004 au simple niveau de ceux de 1981. Édifiant, non ?

Robert GARY-BOBO et Touria JAAIDANE terminent leur article de mars 2008 par le constat de la **fémisation de la profession** d'enseignant qui, selon l'étude GOUX-MAURIN, explique ces évolutions salariales.

Et de conclure de façon un peu provocante : *"comme les femmes sont largement majoritaires parmi les enseignants et qu'elles ont tendance à se marier avec des hommes qui gagnent plus qu'elles (...) le rapport POCHARD dit avec élégance que le métier de prof est devenu un métier de femmes et les salaires des enseignantes sont des salaires d'appoint"*.

**Pour le SNCL-FAEN, les enseignants ne doivent faire aucun complexe à revendiquer une véritable revalorisation indiciaire de leurs fonctions.**

## Laïcité



La « Ligue de l'enseignement » a mis en ligne une **pétition intitulée « Sauvons la laïcité de la République »** dont la FAEN et le SNCL sont signataires, rappelant que, selon l'article premier de la Constitution, la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. « Or, **les déclarations récentes de Monsieur SARKOZY**, mêlant ses convictions personnelles et sa fonction présidentielle, **portent atteinte à la laïcité de la République**. La mise en cause de ce principe constitutionnel indispensable à la paix civile est inacceptable ». [...] « C'est pourquoi, **les organisations et personnalités signataires s'opposeront à toute tentative qui mettrait, de fait, en cause la laïcité par une modification du contenu de la loi de 1905** [et appellent nos concitoyens] à promouvoir la laïcité comme une exigence partagée avec la ferme volonté de bâtir ensemble une société où la justice sociale assurera, quotidiennement, pour toutes et pour tous, la liberté, l'égalité et la fraternité ».

Nous invitons tous les collègues à **signer cette pétition** en allant sur le site <http://www.appel-laique.org/index.php>

## Temps partiel : fin du 80% hebdomadaire dans les écoles

Avec la réforme de l'école primaire, et notamment la suppression des samedis matins, les IA attendaient des consignes ministérielles concernant le temps partiel.

**De nombreux départements** viennent de publier leur circulaire sur le temps partiel et prennent l'orientation suivante :

- Il sera possible de travailler pour un temps partiel hebdomadaire à 50% et à 75%.
- Pour le 80%, ce serait un temps partiel annualisé avec un fonctionnement nouveau : le service à 80% annualisé serait constitué d'un service à temps plein, interrompu par une période non travaillée de 7,2 semaines scolaires consécutives. La période non travaillée serait fixée par l'administration et serait communiquée aux personnels ayant sollicité ce dispositif. En cas d'impossibilité d'organiser la quotité demandée, les enseignants seraient interrogés sur un choix alternatif à leur demande de service annualisé (50%, 75% hebdomadaires ou temps complet).

Cela permettrait d'établir les compléments successifs sur un même poste !

**Le SNEP-FAEN considère cette solution inadmissible . Elle constituerait une sérieuse remise en cause du droit à travailler à 80%.**

